

P rincipium

Bulletin mensuel de la Fédération des courtiers en assurances & intermédiaires financiers de Belgique

I Europe

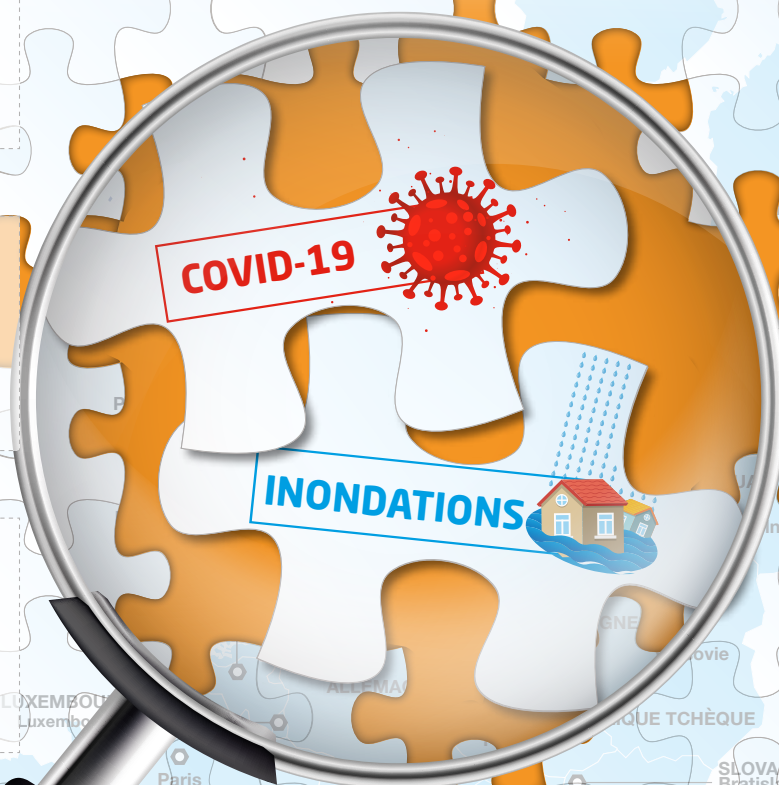
La France prend la présidence du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois - [P.18](#)

I Brocom

« Votre Courtier » sur tous les fronts ! - [P.24](#)

I Data protection

Le dossier RGPD et votre site internet - [P.32](#)



Le temps des bilans : Inondations, Covid-19, faisons le point !

P.12

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance

*La passion pour le métier
est ce qui nous relie.*



Tout le monde connaît la voiture qu'il conduit. La marque, le type, la cylindrée. **Mais savez-vous à travers quel type de pare-brise vous regardez à chaque fois que vous conduisez votre véhicule ?** Vous pourriez penser qu'après tout, du verre, c'est juste du verre, mais rien n'est moins vrai. Les vitres de véhicule ne semblent pas être le produit le plus sexy qui soit, pourtant elles renferment tellement d'éléments qui méritent notre attention - notamment la sécurité des nombreux automobilistes.

Chez Autoglass Clinic, nous trouvons une solution pour chaque problème.

Autoglass Clinic est un réseau de spécialistes indépendants en vitrage automobile. Aujourd'hui, nous sommes le plus grand réparateur de vitres de véhicule entièrement détenu par une famille belge.

À travers toute la Belgique, nous disposons de 24 entrepreneurs indépendants passionnés par leur métier, qui emploient ensemble quelque 120 personnes. Tous les jours, ils mettent tout en œuvre pour qu'une vitre cassée soit prise en compte rapidement et 24/7.



POUR NOUS, CHAQUE VITRE DE VÉHICULE RACONTE SA PROPRE HISTOIRE.

Éclat ou fissure ? Contactez-nous au 0800 23 332 pour un rendez-vous.

Encore une chose, avant de penser que vous ne pouvez pas venir chez nous : oui, vous le pouvez ! Qui sont nos clients ? Quiconque a un bris de vitre ! Nous travaillons pour toutes les compagnies d'assurance et nous sommes même le seul spécialiste en vitrage automobile, en Belgique, qui peut travailler pour toutes les sociétés de leasing. Mais également si vous n'êtes pas assuré en bris de vitre, nous sommes sûrs que nous pouvons réparer ou remplacer votre vitre à un très bon prix et avec une garantie à vie. Que ce soit pour un camion, véhicule particulier, oldtimer, mobilhome, tracteur ou camionnette !

Les vitres de véhicule n'ont pas de secret pour Autoglass Clinic et nous sommes toujours @ votre service !

Croyez, avec votre courtier d'assurance et nous, au pouvoir de l'entrepreneuriat local et au savoir-faire de passionnés !

www.autoglassclinic.be



Charline

Entrepreneuse locale, avec cœur et âme, depuis 2007



I Législation :

La sécheresse est-elle une catastrophe naturelle couverte ?
- P.10



I Coin technique :

Chauffages alternatifs
- Ne pas oublier les risques d'incendie (1/2)
- P.30



I Réflexions :

Un assistant dans la salle ? (2/2) - « Le dessous des cartes ! »
- P.34



I Risk management :

Les Risk Managers face à la problématique Climat (1/2) - À la recherche de réponse ! - P.36



Principium vous présente ce mois :

- 4 Éditorial : Offre conjointe et conflit d'intérêts
- 6 Coin lecture
- 8 En Bref
- 12 Inondations & COVID : Le temps des bilans
- 18 Europe : La France prend la présidence du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois
- 24 Brocom : « Votre Courtier » sur tous les fronts dès 2022 !
- 26 Quelques statistiques belges
- 28 Portima : Coup d'oeil dans le rétro... et sur l'avenir !
- 32 Data protection : Le dossier RGPD et votre site internet
- 38 Focus à l'international : Assurance internationale
- 39 Photo numérique : Les reflets (1/3) - Les plans d'eau
- 42 L'assurance dans les médias
- 44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- 46 Auto : Essai du MG MARVEL R 2 WD
- 47 Renseignements FEPRABEL/Principium





Offre conjointe et conflit d'intérêts

“

La liberté n'a pas de prix par rapport à la contrainte.

Philippe Chavanis

”

Je me demande vraiment où les choses vont s'arrêter.

Désormais, il est fréquent que les banques conditionnent :

- › La souscription de l'assurance RC locative à l'ouverture d'une garantie locative ;
- › La reprise de l'ensemble des contrats d'un client à l'octroi d'un crédit hypothécaire ;
- › L'assurance auto à l'octroi d'un prêt voiture ;
- › La « reprise » de l'assurance revenu garanti du gérant pour un crédit PME ;
- › La souscription de la tous risques chantier pour un prêt rénovation ;
- › Et maintenant, l'assurance incendie d'une copropriété à l'ouverture du compte bancaire ;
- › ...

À ce rythme, le client se verra privé de tout conseil, de tout choix.

Ce qui est étonnant, c'est que le conflit d'intérêts qu'a le banquier en imposant une assurance liée, n'est jamais déclaré. Ce qui est inquiétant c'est qu'en privant l'assuré de son courtier, le banquier le prive d'un soutien indépendant en cas de sinistre. Ce qui est révoltant, c'est que le banquier prive le client d'un avis contradictoire, indispensable en cas de sinistre, puisque c'est l'expert de l'assureur qui va gérer seul l'indemnisation sans contre-pouvoir. Ce qui est encore plus dérangeant, c'est que le contrat « soi-disant » résiliable annuellement, s'impose irrémédiablement sur toute la durée du crédit. La pénalité étant dissuasive.

Et enfin ce qui est inique, c'est quand l'assureur imposé par le banquier résilie le contrat d'assurance avant le terme suite à un sinistre par exemple (oui, oui, lui il peut) et que le banquier applique la majoration du taux prévue en cas de non-souscription de l'assurance connexe.

Qu'on ne se méprenne pas, la concurrence doit exister et s'ils sont agréés comme intermédiaire d'assurance, les banquiers peuvent aussi proposer des assurances, mais cela doit se faire de manière loyale et équitable et sans aucune contrainte, ni à la souscription, ni en cours de contrat.

Je voudrais, comme au bon vieux temps, utiliser une fable pour critiquer, stigmatiser, conscientiser nos élites dirigeantes aux problèmes de la vie quotidienne des souscripteurs de crédits.

Dans le numéro prochain, nous reviendrons sur les chiffres 2020 de la distribution de l'assurance, mais nous pouvons déjà tirer une conclusion essentielle et révélatrice, le courtage progresse dans toutes les branches par rapport aux bancassureurs, même en assurance Vie... mais pas en assurance Incendie, ce qui démontre bien que le marché est totalement vicié par l'obligation de souscription de l'assurance Incendie que les banquiers imposent aux consommateurs au moment du crédit.

Affabulons

En espérant ne pas l'offusquer, je vais me permettre de paraphraser Jean de la Fontaine.

La poule aux œufs d'or

*L'avarice perd tout en voulant tout gagner.
Je ne veux, pour le témoigner,
Que celui dont la Poule, à ce que dit la Fable,
Pondait tous les jours un œuf d'or.
Il crut que dans son corps elle avait un trésor.
Il la tua, l'ouvrit, et la trouva semblable
À celles dont les œufs ne lui rapportaient rien,
S'étant lui-même ôté le plus beau de son bien.
Belle leçon pour les gens chiches :
Pendant ces derniers temps, combien en a-t-on vus
Qui du soir au matin sont pauvres devenus
Pour vouloir trop tôt être riches ?*

Jean de La Fontaine

L'assurance vaut de l'or

*L'appât du gain prime sur le service.
Je veux vous l'expliquer,
Que celui qui a besoin d'un crédit,
Est prêt à tout pour recevoir ses deniers.
Le client croyant faire la bonne affaire.
Fut fort marri quand l'assurance dut intervenir
Les promesses de couverture n'engagent que
Ceux qui les croient, fort démunis devant les conflits
d'intérêts du banquier qui n'en a que faire
Belle leçon pour les consommateurs :
Pendant ces derniers temps, combien en a-t-on vu
De pratiques préjudiciables et d'autorités qui
fermaient les yeux
À force de trop vouloir les banquiers risquent de tout perdre
C'est notre espoir et notre vœu.*

Jean de La Courtier

Conclusions

Maintenant, les banquiers ont succombé à l'appât du gain et se sont laissé prendre à la tentation de confisquer la liberté des consommateurs pour leur enrichissement personnel au détriment des règles légales qui devraient protéger les consommateurs de ce genre de conflits d'intérêts.

Ce message s'adresse particulièrement à nos autorités de contrôle, BNB et FSMA, à nos Ministres de tutelle : Madame Eva De Bleker, Secrétaire d'État à la Protection des consommateurs, Monsieur Pierre-Yves Dermagne, Ministre de l'Économie, Monsieur Vincent Van Quickenborne, Ministre de la Justice, Monsieur Vincent Van Peteghem, Ministre des Finances et des Banques et Monsieur David Clarinval, Ministre des Classes Moyennes... pour une fois que Frank Vandembroucke n'est pas dans le coup !

Vu l'ampleur du mouvement et l'imagination débordante des banquiers et de leur réseau, il est temps de faire changer les choses comme ce fût le cas en France. Ce dossier a toujours été primordial pour Feprabel et de nombreuses actions ont été entreprises par le passé, malheureusement avec trop peu de résultats et une communication trop timide. C'est pourquoi nous allons tous les mois faire le point et vous informer des démarches entreprises. Nous vous fixons rendez-vous dans chaque Principium.

Nous insistons aussi pour que chaque cas soit directement signalé à l'Ombudsman des assurances : www.ombudsman.as.

Gardons l'espoir.

Patrick Cauwert
CEO FEPRABEL
patrick.cauwert@feprabel.be